

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-16125/24/BM

**■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Base aérienne 125 "Charles Monier" d'Istres pour le meeting de l'Air 2024
97475**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Base aérienne 125 « Charles Monier » d'Istres est au cœur de l'activité opérationnelle de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Au sein du réseau des bases aériennes, elle revêt une importance stratégique majeure.

Cette base aérienne à vocation nucléaire (BAVN) est qualifiée de hors normes au regard des 3 critères suivants : la longueur de la piste (5 000 mètres) et son élongation géographique du périmètre des entités qui lui sont rattachés (de Narbonne à Nice), le nombre et la diversité d'unités accueillies (militaires, civiles, industrielles, étatiques ...) et le large spectre de sa mission (dissuasion, projection, protection et missions de service public ...).

Plateforme aéronautique la plus longue d'Europe, opérationnelle 24 heures sur 24 toute l'année et éminemment stratégique pour la défense de notre pays, la "piste des grands raids" a écrit, à l'été 2023, une nouvelle page de son histoire en devenant le "Hub des armées" : pôle majeur de projection de personnel et de matériel militaire vers les théâtres d'opérations extérieurs.

La BA125 accueille une flotte unique en Europe d'avions MRTT de ravitaillement en vol et de transport, ainsi que les activités d'essais de la Direction générale de l'armement (dont l'école des pilotes d'essais) et de grands industriels français de l'aéronautique civil et militaire : Dassault aviation, Safran, Thales, Airbus.

L'année 2024 coïncidera avec les 90 ans de l'armée de l'Air et de l'Espace et les 60 ans des Forces aériennes stratégiques.

Le Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace a choisi la base aérienne (BA) 125 "Charles Monier" d'Istres pour accueillir l'unique meeting de l'air de l'année 2024 qui se déroulera les 28 et 29 septembre.

Le meeting de l'air 2024 représente un événement majeur mettant en valeur les savoir-faire aéronautiques civils, militaires français et étrangers, pour répondre aux attentes d'un public passionné et provoquer des vocations pour les métiers de l'aéronautique.

Sa proximité immédiate du Pôle aéronautique "Jean Sarrail", en pleine expansion, offre de formidables opportunités de synergies, qui seront illustrées à l'occasion du meeting.

La Métropole a rappelé, dans son agenda du développement économique, son soutien aux filières d'excellence. Concernant la filière l'aéronautique, ce soutien porte sur l'accompagnement des projets structurants sur les aspects notamment foncier, immobilier, expérimentation, innovation, emploi et industrie du futur.

Dans sa démarche de valorisation de son territoire et en qualité d'acteur institutionnel majeur, la Métropole souhaite s'associer à la Base aérienne 125 d'Istres pour contribuer à la réussite de cet événement exceptionnel.

Le soutien de la Métropole se matérialisera par la mise en place de 22 autocars sur les deux jours et par le renforcement des lignes de transport 6, 7, 9 et 13 ainsi que les moyens humains associés

estimés à 2 à 3 équivalents temps plein, « agents de maîtrise exploitation » rattachés à l'opérateur de transport qui effectuera la prestation.

Il est également prévu, selon les besoins, l'appui en moyens humains de 2 à 3 agents de la Direction de proximité Ouest de la Direction Générale Déléguée Mobilités Durables, Infrastructures et Voirie.

La valorisation financière du soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit de cet événement est estimée à un montant de 50 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur

Considérant

- L'intérêt d'un tel événement destiné à faire rayonner davantage la filière aéronautique sur le territoire métropolitain et mettre en valeur les savoir-faire aéronautiques civils, militaires français et étrangers ;
- L'intérêt que revêt ce meeting aérien pour répondre aux attentes d'un public passionné et provoquer des vocations pour les métiers de l'aéronautique.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Base aérienne 125 « Charles MONIER » d'Istres à l'occasion du meeting de l'air des 28 et 29 septembre 2024.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY